

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-409 : Modification dans les commissions thématiques**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Conformément aux propositions des communes, il convient d'apporter des changements dans la désignation des représentants dans les commissions suivantes. Il est précisé que les Maires des 15 communes sont membres de droit dans l'ensemble des commissions.

**1. Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation**

- Mme Claire HUGUES est remplacée par **Mme Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU** (commune de Pornic)

**2. Développement économique – Emploi – Agriculture - Tourisme**

- Mme Claire HUGUES est remplacée par **M. Patrick PRIN** (commune de Pornic)

**3. Cycle de l'eau – Littoral – Marais**

- Mme Claire HUGUES est remplacée par **Mme Brigitte FRIESS** (commune de Pornic)

- Le bureau communautaire du 12 septembre 2024 a pris acte.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de prendre acte de ces modifications et mettre à jour le tableau des commissions thématiques en annexe*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :

*Tableau des commissions*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-22-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-410 : Modification dans la désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Par délibérations du 23 juillet 2020 et 30 novembre 2023, le conseil communautaire a désigné les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Suite à l'élection de la nouvelle présidente de Pornic agglo Pays de Retz, il convient de modifier cette délibération et désigner un conseiller communautaire, M. Gérard ALLAIN.

**La Présidente Pascale BRIAND ou son représentant**

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseillers<br/>communautaires</b>               | - Claude CAUDAL<br>- Jacky DROUET<br>- Jacques PRIEUR<br>- Gaëtan LEAUTE<br>- M. Gérard ALLAIN                                                                                                                                                                           |
| <b>Représentants<br/>d'associations<br/>locales</b> | - Représentant de l'Association des propriétaires de Préfailles<br>- Représentant de ADIE<br>- Représentant des historiens du Pays de Retz<br>- Représentant club d'entreprises (Cœur de Retz Entreprises)<br>- Représentant de l'OGEC collège Notre Dame de Recouvrance |

- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau communautaire du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la nouvelle composition de la Commission consultative des services publics locaux*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-21-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-411 : Projet de Plan de Corps de Rue Simplifié vecteur (PCRS) – Convention de subvention d'équipement avec Territoire d'énergie Loire-Atlantique et Atlantic'eau**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente**

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) ou Référentiel à très grande échelle est un fond de plan de haute précision destiné à servir de support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire la législation en vigueur, à savoir l'arrêté du 15 février 2012 en application du décret DT-DICT.

Il a pour objectif de devenir le socle cartographique entre les gestionnaires de réseaux pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain par les entreprises travaux en zone urbaine dense.

Le Plan Corps de Rue Simplifié, est un outil aux services des exploitants de réseaux et des entreprises de travaux pour le repérage des réseaux enterrés.

Compte-tenu de l'utilité d'un développement et de la réalisation d'un tel PCRS Vecteur sur le territoire, Pornic agglo Pays de Retz a souhaité apporter un soutien financier à la production de ce projet lancé par Territoire d'énergie Loire-Atlantique et Atlantic'eau.

### Le PCRS Vecteur

Le PCRS Vecteur consiste à détecter 80% des affleurants avec une précision minimum de 10 cm.

Il ne concernera que les zones urbanisées du département avec un linéaire de voirie estimée à 4000 kms.

Les financeurs : Atlantic'Eau, TE44, ENEDIS, GRDF, Région, FEDER (partenariats financiers non finalisés).

**Coût estimé** : 550 €/km soit un projet à 2 200 000€ au niveau départemental.

TE44 a attribué le marché le 16 avril 2024 à la société Kadran Ingénierie. Pour Pornic agglo Pays de Retz la base du kilométrage à vectoriser est de 548 km soit un montant prévisionnel de 350 754.07 €. Pornic agglo Pays de Retz participera donc à hauteur de 31% du coût total soit un montant prévisionnel de 108 733.76€

Dans ce contexte, les parties ont souhaité formaliser leurs engagements réciproques dans le cadre de la présente convention de subvention.

- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau communautaire du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver les termes de la convention et autoriser la Présidente ou son représentant à la signer*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'équipement de Pornic agglo Pays de Retz à hauteur du montant prévisionnel de 108 733.76 €*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :  
Convention

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-20-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-412 : Approbation du rapport définitif de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées 2024 (CLECT)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Statuts – Transferts de compétence »**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation (AC) versée par la communauté à ses communes membres.

Par délibération du 16 novembre 2023, le conseil communautaire a arrêté le montant des attributions de compensation provisoires pour 2024. Ces attributions de compensation provisoires doivent être actualisées au regard des comptes administratifs 2023.

Aussi, la CLECT du 12 septembre 2024 a arrêté, à l'unanimité, les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres au titre de l'année 2024.

Ces attributions de compensation 2024, prennent en compte les évolutions suivantes :

**Dans la partie fixe des Attributions de Compensation (fonctionnement) : pas de modification**

**Dans la partie variable des Attributions de Compensation (fonctionnement) : ajustement des montants au regard des coûts réels des services**

- Sont intégrés les co-financements des services communs à savoir :
  - Service mutualisé « recherche de financements et assistance au montage de projets »
  - Service mutualisé « Ressources Humaines » avec intégration, d'un coefficient de minoration de 10% pour les communes qui ne dispose pas d'instance de représentation du personnel en interne.
  - Service mutualisé « Direction des Systèmes d'Information »
  - Service mutualisé « Conseiller numérique »
  - Service mutualisé « prestation d'hébergement des infrastructures informatiques »

Ainsi que :

- la participation financière des communes littorales accueillant l'organisation de la Coupe Régionale de Voile 2024 coordonnée par l'agglomération.
- La régularisation du reversement du solde de la subvention CAF 2019 perçue par l'agglomération dans le cadre du transfert de compétence au 01/01/2020.
- La régularisation de la prise en charge financière par l'agglomération (par erreur) d'un agent mis à disposition par le CDG44 à la ville de Pornic

Le coût réel des services communs a pu être arrêté au regard des CFU 2023 et est donc régularisé sur les attributions de compensation définitives 2024.

**Dans la partie fixe des Attributions de Compensation (Investissement) :**

- Pas de transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nécessitant un transfert de charge dans la partie investissement

**Dans la partie variable des Attributions de Compensation (Investissement) :**

- Prise en compte des investissements pour le service de prestation d'hébergement des infrastructures informatiques. Le coût des investissements a été arrêté à la fin de l'exercice 2023 et régularisé sur les attributions de compensation définitives 2024.

Après l'approbation du rapport CLECT par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, les attributions de compensation des communes seront réajustées sur les derniers mois de l'année 2024 au regard des montants définitifs arrêtés par la CLECT, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

**Fonctionnement :**

|                                     | <b>AC prévisionnelles pour 2024<br/>validées au conseil du 16-11-2023</b> | <b>AC définitives pour 2024</b> |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Chaumes-en-Retz                     | 663 674 €                                                                 | 663 648 €                       |
| Chauvé                              | 336 913 €                                                                 | 336 921 €                       |
| Cheix-en-Retz                       | 52 969 €                                                                  | 52 964 €                        |
| La Bernerie-en-Retz                 | 665 503 €                                                                 | 665 439 €                       |
| La Plaine-sur-Mer                   | 785 998 €                                                                 | 786 006 €                       |
| Les Moutiers-en-Retz                | 266 902 €                                                                 | 271 400 €                       |
| Pornic                              | 3 604 720 €                                                               | 3 635 754 €                     |
| Port-Saint-Père                     | 53 705 €                                                                  | 53 703 €                        |
| Préfailles                          | 315 949 €                                                                 | 322 337 €                       |
| Rouans                              | 64 519 €                                                                  | 64 584 €                        |
| Sainte-Pazanne                      | 336 270 €                                                                 | 336 340 €                       |
| Saint-Hilaire-de-Chaléons           | 87 998 €                                                                  | 88 089 €                        |
| Saint-Michel-Chef-Chef              | 1 157 835 €                                                               | 1 157 855 €                     |
| Villeneuve-en-Retz                  | 523 757 €                                                                 | 523 959 €                       |
| Vue                                 | 36 065 €                                                                  | 36 143 €                        |
| <b>CA Pornic Agglo Pays de Retz</b> | <b>-8 952 778 €</b>                                                       | <b>-8 995 142 €</b>             |

**Investissement :**

|                                     | <b>ACI prévisionnelles pour 2024<br/>validées au conseil du 16-11-2023</b> | <b>ACI définitives pour<br/>2024</b> |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Chaumes-en-Retz                     | -71 767 €                                                                  | -71 767 €                            |
| Chauvé                              | -55 430 €                                                                  | -55 430 €                            |
| Cheix-en-Retz                       | -6 818 €                                                                   | -6 818 €                             |
| La Bernerie-en-Retz                 | -93 868 €                                                                  | -93 868 €                            |
| La Plaine-sur-Mer                   | -59 082 €                                                                  | -59 082 €                            |
| Les Moutiers-en-Retz                | -35 088 €                                                                  | -35 088 €                            |
| Pornic                              | -212 616 €                                                                 | -207 843 €                           |
| Port-Saint-Père                     | -11 790 €                                                                  | -11 790 €                            |
| Préfailles                          | -61 384 €                                                                  | -61 384 €                            |
| Rouans                              | -19 758 €                                                                  | -19 758 €                            |
| Sainte-Pazanne                      | -36 062 €                                                                  | -36 062 €                            |
| Saint-Hilaire-de-Chaléons           | -17 119 €                                                                  | -17 119 €                            |
| Saint-Michel-Chef-Chef              | -85 543 €                                                                  | -85 543 €                            |
| Villeneuve-en-Retz                  | -65 545 €                                                                  | -65 545 €                            |
| Vue                                 | -6 290 €                                                                   | -6 290 €                             |
| <b>CA Pornic Agglo Pays de Retz</b> | <b>838 160 €</b>                                                           | <b>833 387 €</b>                     |

- Le Bureau, réuni en CLECT, le 12 septembre 2024 a approuvé le rapport définitif de la CLECT 2024.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'arrêter les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres de la communauté d'agglomération au titre de l'année 2024, conformément aux montants précités ;*
- *de charger le Président de l'EPCI de notifier le rapport ci-joint aux services préfectoraux*

**La Présidente,  
Pascale BRIAND**

*Pièces jointes :*

*Rapport des attributions de compensation définitives 2024*

*Calcul détaillé annexé au rapport des attributions de compensation définitives 2024*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-19-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

**La Présidente,**

**Pascale BRIAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-413 : Décision modificative n° 1 du budget principal**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La décision modificative n° 1 du budget principal intègre les mouvements suivants.

## SECTION FONCTIONNEMENT

| Chapitres | Articles | Objet                                                                                                | Dépenses                     | Recettes          |
|-----------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
|           |          |                                                                                                      | <b>Mouvements de crédits</b> |                   |
| 70        | 70841    | Mise à disposition de personnel facturée - à la collectivité de rattachement                         |                              | -594 082,00 €     |
| 70        | 708422   | Mise à disposition de personnel facturée - aux budgets annexes - dotés de la personnalité morale     |                              | 594 082,00 €      |
| 70        | 708722   | Remboursement de frais - par les budgets annexes - dotés de la personnalité morale                   |                              | 9 000,00 €        |
| 73        | 73118    | Autres contributions directes                                                                        |                              | 33 000,00 €       |
| 74        | 741124   | DGF                                                                                                  |                              | 63 540,00 €       |
| 74        | 747888   | Participations - Autres                                                                              |                              | 4 000,00 €        |
| 74        | 747888   | Participations - Autres                                                                              |                              | 10 000,00 €       |
| 74        | 747888   | Participations - Autres                                                                              |                              | 246 634,00 €      |
| 74        | 747888   | Participations - Autres                                                                              |                              | 9 530,00 €        |
| 74        | 74832    | Etat- Compensations au titre de CVAE et CFE                                                          |                              | 19 096,00 €       |
| 74        | 74833    | Etat- Compensations au titre des exonérations de taxes foncières                                     |                              | 20 555,00 €       |
| 75        | 75888    | Autres produits divers de gestion courante - Autres                                                  |                              | 98 000,00 €       |
| 011       | 6042     | Achats de prestations de services                                                                    | 3 000,00 €                   |                   |
| 011       | 60611    | Eau et assainissement                                                                                | 20 000,00 €                  |                   |
| 011       | 60612    | Energie - Electricité                                                                                | 90 000,00 €                  |                   |
| 011       | 60623    | Alimentation                                                                                         | 4 000,00 €                   |                   |
| 011       | 60632    | Fournitures de petits équipements                                                                    | 8 000,00 €                   |                   |
| 011       | 60632    | Fournitures de petits équipements                                                                    | -10 000,00 €                 |                   |
| 011       | 6068     | Autres matières et fournitures                                                                       | 4 000,00 €                   |                   |
| 011       | 6184     | Versement à des organismes de formations                                                             | 4 680,00 €                   |                   |
| 011       | 615221   | Entretien et réparation - bâtiments publics                                                          | 98 000,00 €                  |                   |
| 011       | 6156     | Maintenance                                                                                          | 15 000,00 €                  |                   |
| 011       | 6185     | Frais de colloques et séminaires                                                                     | 7 000,00 €                   |                   |
| 011       | 6232     | Fêtes et cérémonies                                                                                  | 11 500,00 €                  |                   |
| 011       | 6236     | Catalogues et imprimés                                                                               | 2 500,00 €                   |                   |
| 011       | 6236     | Catalogues et imprimés                                                                               | -7 000,00 €                  |                   |
| 011       | 6238     | Divers (publicités, publications)                                                                    | 1 100,00 €                   |                   |
| 011       | 6262     | Frais de télécommunication                                                                           | 10 000,00 €                  |                   |
| 011       | 6288     | Autres services extérieurs                                                                           | 17 658,00 €                  |                   |
| 65        | 65748    | Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé                                    | 50 000,00 €                  |                   |
| 65        | 65818    | Autres redevances pour concessions, brevets, licences                                                | 30 000,00 €                  |                   |
| 68        | 6817     | Dotations aux dépréciations des actifs circulants                                                    | 3 530,00 €                   |                   |
| 014       | 739211   | Attribution de compensation                                                                          | 42 500,00 €                  |                   |
| 014       | 73951    | Reversements de fraction de TVA : fraction compensatoire de la TFPB et TH sur résidences principales | 85 632,00 €                  |                   |
| 014       | 73952    | Reversements de fraction de TVA : fraction compensatoire de la CVAE                                  | 22 255,00 €                  |                   |
|           |          |                                                                                                      | <b>513 355,00</b>            | <b>513 355,00</b> |



## SECTION INVESTISSEMENT

| Chapitres | Articles | Objet                                                            | Dépenses                     | Recettes          |
|-----------|----------|------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
|           |          |                                                                  | <b>Mouvements de crédits</b> |                   |
| 13        | 1312     | Région                                                           |                              | 28 000,00 €       |
| 13        | 1312     | Région                                                           |                              | 43 610,00 €       |
| 13        | 1312     | Région                                                           |                              | 12 950,00 €       |
| 13        | 1313     | Département                                                      |                              | 12 420,00 €       |
| 13        | 1318     | Autres                                                           |                              | 49 000,00 €       |
| 20        | 2031     | Frais d'études                                                   | 30 000,00 €                  |                   |
| 23        | 2317     | Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition         | -30 000,00 €                 |                   |
| 20        | 2031     | Frais d'études                                                   | 55 000,00 €                  |                   |
| 23        | 2313     | Constructions                                                    | -30 000,00 €                 |                   |
| 20        | 2031     | Frais d'études                                                   | 35 000,00 €                  |                   |
| 23        | 2313     | Constructions                                                    | -20 000,00 €                 |                   |
| 20        | 2031     | Frais d'études                                                   | 26 000,00                    |                   |
| 23        | 2313     | Constructions                                                    | -26 000,00                   |                   |
| 204       | 20421    | Subventions d'équipement aux personnes de droit privé            | 3 000,00                     |                   |
| 20        | 2051     | Concessions et droits similaires                                 | 19 400,00                    |                   |
| 21        | 21828    | Autres matériels de transport                                    | 30 000,00                    |                   |
| 20        | 21848    | Autres matériels de bureau et mobiliers                          | 122 500,00                   |                   |
| 23        | 2185     | Matériel de téléphonie                                           | 3 000,00                     |                   |
| 23        | 2313     | Constructions                                                    | -92 020,00                   |                   |
| 23        | 2315     | Installations, matériel et outillage techniques                  | 5 100,00                     |                   |
| 26        | 261      | Titres de participation                                          | 10 000,00                    |                   |
| 27        | 2764     | Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé | 5 000,00                     |                   |
| 45        | 458145   | Opération sous mandat                                            | 5 000,00                     |                   |
| 21        | 2111     | Terrains                                                         | -5 000,00                    |                   |
|           |          |                                                                  | <b>145 980,00</b>            | <b>145 980,00</b> |

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241002-1-BF

Réception par le Sous-Préfet : 02-10-2024

Acte mis en ligne le 3-10-2024

Publication le : 03-10-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024- 414: Décision modificative n° 1 du budget TEOM**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La décision modificative n° 1 du budget TEOM intègre les mouvements suivants.

# SECTION Fonctionnement

| Chapitres | Articles | Objet                                             | Dépenses                     | Recettes          |
|-----------|----------|---------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|
|           |          |                                                   | <b>Mouvements de crédits</b> |                   |
| 74        | 747888   | Participations - Autres                           |                              | 61 500,00         |
| 75        | 75888    | Produit divers de gestion courante - Autres       |                              | 162 700,00        |
| 65        | 65888    | Charges diverses de gestion courante - Autres     | 162 700,00                   |                   |
| 65        | 65741    | Subventions de fonctionnement - Ménages           | 6 000,00                     |                   |
| 65        | 657358   | Autres groupements                                | 46 200,00                    |                   |
| 68        | 6817     | Dotations aux dépréciations des actifs circulants | 9 300,00                     |                   |
|           |          |                                                   | <b>224 200,00</b>            | <b>224 200,00</b> |

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget TEOM*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241002-2-BF

Réception par le Sous-Préfet : 02-10-2024

Acte mis en ligne le 3-10-2024

Publication le : 03-10-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-415 : Décision modificative n° 1 du budget GEMAPI**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La décision modificative n° 1 du budget GEMAPI intègre les mouvements suivants.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

| Chapitres | Articles | Objet                  | Dépenses                     | Recettes         |
|-----------|----------|------------------------|------------------------------|------------------|
|           |          |                        | <b>Mouvements de crédits</b> |                  |
| 74        | 747888   | Autres participations  |                              | 47 000,00        |
| 74        | 747888   | Autres participations  |                              | 33 000,00        |
| 75        | 75888    | Autres produits divers |                              | 4 965,00         |
| 65        | 65568    | Autres contributions   | 84 965,00                    |                  |
|           |          |                        | <b>84 965,00</b>             | <b>84 965,00</b> |

## SECTION INVESTISSEMENT

| Chapitres | Articles | Objet                                     | Dépenses                     | Recettes  |
|-----------|----------|-------------------------------------------|------------------------------|-----------|
|           |          |                                           | <b>Mouvements de crédits</b> |           |
| 45        | 458248   | Opération sous mandat                     |                              | 25 000,00 |
| 45        | 458148   | Opération sous mandat                     | 25 000,00                    |           |
| 20        | 2031/203 | Frais d'études                            | 110 000,00                   |           |
| 23        | 2315/203 | Installations, matériel et outillage tech | -110 000,00                  |           |
|           |          |                                           |                              |           |
|           |          |                                           | 25 000,00                    | 25 000,00 |

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget GEMAPI*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241002-3-BF

Réception par le Sous-Préfet : 02-10-2024

Acte mis en ligne le 3-10-2024

Publication le : 03-10-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-416 : Décision modificative n° 1 du budget Assainissement Collectif**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La décision modificative n° 1 du budget Assainissement collectif intègre les mouvements suivants.

## SECTION FONCTIONNEMENT

| Chapitres | Articles | Objet                                             | Dépenses                     | Recettes |
|-----------|----------|---------------------------------------------------|------------------------------|----------|
|           |          |                                                   | <b>Mouvements de crédits</b> |          |
| 011       | 611      | Sous traitance générale                           | 141 000,00                   |          |
| 012       | 6411     | Salaires, appointements                           | -65 000,00                   |          |
| 012       | 6413     | Primes, gratifications                            | -6 800,00                    |          |
| 022       | 022      | Dépenses imprévues                                | -100 000,00                  |          |
| 65        | 6588     | Autres charges diverses de gestion courante       | 15 000,00                    |          |
| 68        | 6817     | Dotations aux dépréciations des actifs circulants | 15 800,00                    |          |
|           |          |                                                   | 0,00                         | 0,00     |

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget Assainissement collectif*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241002-4-BF

Réception par le Sous-Préfet : 02-10-2024

Acte mis en ligne le 3-10-2024

Publication le : 03-10-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-417 : Décision modificative n° 1 du budget Assainissement Non Collectif**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La décision modificative n° 1 du budget Assainissement Non Collectif intègre les mouvements suivants.

**SECTION INVESTISSEMENT**

| Chapitres | Articles | Objet                                             | Dépenses                     | Recettes |
|-----------|----------|---------------------------------------------------|------------------------------|----------|
|           |          |                                                   | <b>Mouvements de crédits</b> |          |
| 68        | 6817     | Dotations aux dépréciations des actifs circulants | 550,00                       |          |
| 011       | 611      | Sous traitance générale                           | -550,00                      |          |
|           |          |                                                   | 0,00                         | 0,00     |



- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget Assainissement Non Collectif*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241002-5-BF

Réception par le Sous-Préfet : 02-10-2024

Acte mis en ligne le 3-10-2024

Publication le : 03-10-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-418 : Décision modificative n° 1 du budget Transports Scolaires**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La décision modificative n° 1 du budget transports scolaires intègre les mouvements suivants.

## SECTION FONCTIONNEMENT

| Chapitres | Articles | Objet                                             | Dépenses              | Recettes |
|-----------|----------|---------------------------------------------------|-----------------------|----------|
|           |          |                                                   | Mouvements de crédits |          |
| 68        | 6817     | Dotations aux dépréciations des actifs circulants | 12 865,00             |          |
| 011       | 611      | Sous traitance générale                           | -12 865,00            |          |
|           |          |                                                   | 0,00                  | 0,00     |

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget transports scolaires*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241002-6-BF

Réception par le Sous-Préfet : 02-10-2024

Acte mis en ligne le 3-10-2024

Publication le : 03-10-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-419 : Décision modificative n° 1 du budget Action Economique**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

La décision modificative n° 1 du budget Action Economique intègre les mouvements suivants.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

| Chapitres | Articles | Objet                                                    | Dépenses                     | Recettes |
|-----------|----------|----------------------------------------------------------|------------------------------|----------|
|           |          |                                                          | <b>Mouvements de crédits</b> |          |
| 68        | 6817     | Dotations aux dépréciations des actifs circulants        | 200,00                       |          |
| 011       | 60612    | Energie électricité                                      | -9 200,00                    |          |
| 011       | 62871    | Remboursement de frais à la collectivité de rattachement | 9 000,00                     |          |

**0,00**

**0,00**

- VU l'avis favorable de la commission « Finances » sollicitée par mail et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la décision modificative n° 1 du budget Action Economique*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241002-7-BF

Réception par le Sous-Préfet : 02-10-2024

Acte mis en ligne le 3-10-2024

Publication le : 03-10-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-420 : Révision des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Par délibération du 4 avril 2024, le conseil communautaire a fixé des AP/CP pour les dépenses d'investissement dont la réalisation s'étend au-delà d'un exercice budgétaire.

Afin de tenir compte de l'avancement des opérations (études) concernant la Gendarmerie de Chaumes-en-Retz et le siège social, il convient aujourd'hui de modifier cette AP/CP comme suit, sans modification du montant total prévu par opération :

|                                | Montant     | Crédit de<br>paiement 2024 | Crédit de<br>paiement 2025 | Crédit de<br>paiement 2026 | Crédit de<br>paiement 2027 |
|--------------------------------|-------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Gendarmerie<br>Chaumes-en-Retz | 4 876 000 € | 75 000,00 €                | 301 000,00 €               | 2 250 000,00 €             | 2 250 000,00 €             |
| Extension siège                | 3 170 000 € | 35 000,00 €                | 35 000,00 €                | 1 050 000,00 €             | 2 050 000,00 €             |

- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau communautaire du 12 septembre 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) mentionnés ci-dessus*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-18-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-421 : Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mutualisation des locaux de l'école René Cercle en vue d'installer les services APS/ALSH de la Plaine sur Mer**

**Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »**

Dans le cadre du projet du nouvel accueil périscolaire et centre de loisirs de la Plaine-sur-Mer (APS/ALSH), la mutualisation avec l'extension de l'école publique René Cercle a été privilégiée. La Commune étant Maître d'Ouvrage, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage a été approuvée et signée avec la Ville le 27 juillet 2022 prévoyant un coût d'opération de 660 000 euros TTC dont 599 990 euros TTC à la charge de l'agglomération. Ces crédits ont été inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement des années 2025 et 2026.

Suite aux études de maîtrise d'œuvre et à la notification des marchés de travaux, il apparaît nécessaire de mettre à jour le coût prévisionnel de l'opération, ainsi que la répartition des coûts entre maître d'ouvrage.



En effet, avec l'intégration du coût du mobilier partagé, financé à 50% par la Ville, et des aménagements dédiés à l'APS/ALSH (rangements distincts, sanitaires, auvent distinct des entrées de l'école...), le montant de l'opération est revalorisé à 823 862 euros TTC dont 765 521 euros TTC à la charge de l'agglomération.

Aussi, il est proposé un avenant n° 1 à la convention du 27 juillet 2022.

- VU l'avis favorable à l'unanimité du bureau communautaire du 4 juillet 2024,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mutualisation des locaux de l'école René Cerclé en vue d'installer les services d'accueil périscolaire et de centre de loisirs*
- *d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à ce dossier*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :  
Convention

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-17-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-422 : Label Ville Amie des Aînés : candidature**

**Rapporteur : Monsieur Pierre MARTIN – Vice-président en charge de la commission « Solidarités – Santé – Prévention »**

En juin 2021, sur proposition de la commission Solidarités Santé Prévention, la communauté d'agglomération a décidé d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA). Association à but non lucratif, elle a pour but de développer la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes :

- la lutte contre l'âgisme,
- le sentiment d'appartenance au territoire des habitants
- la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Pornic Agglo Pays de Retz a mis en place les différentes étapes de la démarche de labellisation :

- **Un diagnostic territorial** autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés a été établi (il est annexé à la présente délibération) ;
- **Une concertation avec les habitants** et les forces vives du territoire : des tables rondes thématiques ont été réalisées en juin 2023 à Chaumes-en-Retz impliquant 50 personnes ; elles ont été complétées par 5 ateliers dans les communes en juin et juillet 2024 (La Plaine sur Mer, Pornic, Sainte-Pazanne, Chauvé et Chaumes en Retz) ;
- **Un plan d'action** a été élaboré, en lien avec les orientations du projet de territoire et les bilans tirés des temps de concertation (plan d'action annexé à la délibération) ;
- **Des instances transversales** pour suivre cette démarche avec un **groupe projet** associant plusieurs services communautaires (Habitat, Mobilité, Communication, CLIC, chargée de mission Projet Culturel de Territoire, chargée de mission Contrat local de Santé, animatrice du Conseil de développement) ; **un COPIL** intégré au COPIL du Projet social de Territoire ; des temps d'échanges réguliers avec les communes lors de la **commission Solidarités, Santé et Prévention**.

La démarche de labélisation à l'échelle de l'agglomération est cohérente avec les dynamiques repérées à l'échelon communal, plusieurs communes étant adhérentes au RFVAA (La Plaine sur Mer, Chauvé, Les Moutiers en Retz) et d'autres étant en réflexion.

- VU la délibération n°2021-289 selon laquelle Pornic Agglo Pays de Retz adhère au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés,
- VU l'avis favorable de la commission « Solidarités – Santé – Prévention » du 8 février 2023 et du bureau communautaire du 4 juillet 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de déposer la candidature de Pornic agglo Pays de Retz pour une labélisation Villes amies des Aînés en fin d'année 2024*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :

*Démarche et plan d'actions*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-16-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-423 : Avenant à la convention Transport Scolaire avec la Région Pays de Loire**

**Rapporteur : Monsieur Gaëtan LEAUTE – Vice-Président en charge de la commission « Mobilités »**

La Région des Pays de la Loire et Pornic Agglo Pays de Retz ont signé une convention de partenariat définissant les modalités d'organisation et d'exécution des services de transports scolaires sur, depuis ou vers le ressort territorial de la Communauté d'agglomération. Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'article 18.2 de cette convention fixe à 15 750 € HT le montant annuel de la contribution financière due par Pornic Agglo Pays de Retz à la Région en contrepartie de l'accompagnement de la Région à la gestion du plan de transport sur le périmètre de l'agglomération, notamment lors de la préparation du plan de transport à chaque rentrée scolaire.

Cet article prévoit également la contribution financière due par Pornic Agglo Pays de Retz à compter de l'année scolaire 2024-2025, au titre de l'utilisation des outils numériques de la Région, si l'agglomération ne s'est pas dotée de ses propres outils en septembre 2024.

Pour l'année scolaire 2024-2025, Pornic Agglo Pays de Retz possède ses propres outils numériques, et dispose des moyens nécessaires pour la préparation de son plan transport. L'article 18.2 de la convention devient donc caduque.

L'objet de l'avenant est d'abroger l'article 18.2 relatif aux autres frais de gestion à compter de l'année scolaire 2024-2025.

- VU l'avis favorable de la commission « Mobilités » du 18 septembre 2024 et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec la Région*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :  
*Avenant*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-15-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-424 : Conventionnement avec les associations pour l'accès aux piscines (Aquacentre et Aquaretz)**

**Rapporteur :**

Depuis 2017, les associations utilisatrices de l'Aquacentre versent à Pornic Agglo Pays de Retz une contribution pour l'occupation de la piscine. Un montant forfaitaire annuel était demandé par adhérent adulte. Ce montant s'élevait à 79€ pour la saison 2023/2024.

Lors des deux années traversées par la crise sanitaire de la COVID, des réductions ont été appliquées pour tenir compte des périodes de fermeture de la piscine. Depuis la saison 2022/2023, la tarification est de nouveau appliquée dans son entièreté et concernent les associations ci-dessous :

- Club de plongée de La couronnée : 4 081€
- Club de plongée de la Bernerie (OPCR) : 2 002€
- Pornic Triathlon : 3 850€
- Pornic natation Pays de Retz : 1 001€
- Hockey subaquatique de la Bernerie (HSB) : 1 617€

Soit une recette totale attendue de 12 551€ pour l'Aquacentre en 2023.

Au cours de l'année 2023, les clubs ont manifesté leurs difficultés à financer de tels montants. Il est également apparu que cette tarification pénalise les clubs en développement et va à l'encontre des politiques sportives et de santé portées par l'agglomération et les communes. Nous avons également constaté que l'association utilisatrice de l'Aquaretz, l'EXOCET ne versait pas de contribution à l'agglomération en contrepartie de l'utilisation de la piscine de Sainte-Pazanne mais réglait une redevance directement au délégataire précédent.

Compte tenu de ces éléments, un groupe de travail issu de la commission culture-sport-nautisme s'est réuni en juin 2024 pour faire de nouvelles propositions de conventionnement avec les associations utilisatrices de l'Aquacentre et de l'Aquaretz. Un travail de parangonnage a également été fourni afin de tenir compte des pratiques d'autres collectivités (facturation à la ligne d'eau ; enfants / adultes ; loisirs / compétition ; ...).

Le groupe de travail propose donc de revoir la grille de tarification.

Pour accéder à 2 créneaux maximum par semaine (soirs et week-end), les associations devront régler un forfait à l'agglomération tenant compte des effectifs utilisateurs des piscines :

| Nombre de licenciés adultes | Forfait annuel |
|-----------------------------|----------------|
| Au-delà de 41 adhérents     | 2 000€         |
| De 21 à 40 adhérents        | 1 000€         |
| Moins de 20 adhérents       | 800€           |

Soit une recette totale attendue de 8 800€ pour Pornic Agglo Pays de Retz.

Pour la saison 2024/2025, à titre expérimental sur l'Aquacentre uniquement, les clubs avec une pratique compétitive nécessitant des entraînements répétitifs en piscine pourront également bénéficier gratuitement d'un ou plusieurs créneaux de 7h à 8h. Un bilan de cette expérimentation sera réalisé en fin d'année.

Toute autre demande d'occupation au cours de l'année fera l'objet d'une demande auprès du Vice-président Culture-Sport-Nautisme.

- VU l'avis favorable de la commission « Culture – Sport – Nautisme » du 9 septembre 2024 et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le conventionnement pour l'accès des associations aux centres aquatiques de Pornic agglo Pays de Retz*

La Présidente,  
Pasca

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-14-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-425 : Tarif voile scolaire à compter de la rentrée 2024**

**Rapporteur :**

La communauté d'agglomération, dans le cadre de sa stratégie bleue et de son ambition nautique, propose aux élèves de CM1 et CM2 la pratique de la voile depuis 2007.

Pour cela, la collectivité travaille avec les 5 centres nautiques du territoire.

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, 1545 enfants ont bénéficié de ces séances pour un coût total de 183 600€ auxquels se sont ajoutés 43 400€ de frais de transport. On peut souligner que malgré la hausse des coûts du marché de transport en 2023, l'optimisation des séances à la journée a permis une stabilisation de l'enveloppe dédiée aux transports.

Depuis 2017, le prix de la séance est fixé à 15,10€ par enfant. Pour tenir compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement des centres nautiques, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2,65% pour atteindre un montant de 15,50€ par séance et par enfant (ce qui représente pour les 8 séances, une participation annuelle par enfant de 124 €).



Compte tenu des effectifs 2024/2025, la dépense supplémentaire pour l'agglomération serait de l'ordre de 5 000€ sur le budget 2025.

- VU l'avis favorable de la commission « Culture – Sport – Nautisme » du 9 septembre 2024 et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le nouveau tarif fixant la participation de la communauté d'agglomération à 15,50 € par enfant et par séance à compter de la rentrée scolaire 2024/2025*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions annuelles avec les 5 clubs nautiques*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-13-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-426 : Subventions 2024 aux associations Petite enfance-Enfance-Jeunesse (supérieures à 5 000€)**

**Rapporteur : Madame Nadège PLACE – Vice-Présidente en charge de la commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse »**

Les sommes des subventions et les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs ont été votées au conseil communautaire du 27 juin.

Cependant une association n'avait pas fourni les éléments permettant d'attribuer sa subvention 2024.

Après rencontre avec cette association, l'AFR de Chéméré, l'ensemble des documents a été fourni et nous permet de calculer la subvention 2024.

Ainsi, après étude du dossier, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution de la subvention 2024 pour l'AFR de Chéméré, soit **123 000,00 €**.

Il est également proposé de modifier comme suit les modalités de versement de la subvention, inscrites dans la CPO, sous réserve des versements effectués par la CAF :

Janvier : 40 % du montant de la subvention N-1.

Mars : 15% du montant de la subvention N-1 déduit des bonus territoires versés par la CAF en 2023 ;

Octobre : Solde de la subvention N.

Par ailleurs, suite à une incompréhension quant aux déductions des bonus territoires de la CAF, l'association Les P'tites Fripouilles de Rouans nous a fait part de la nécessité de revoir le montant de sa subvention 2024.

Après étude de leur demande, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire de **12 900 euros** pour cette association.

- VU l'avis favorable du groupe de travail « subventions » du 29 mai 2024, de la commission communautaire Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 5 juin 2024 et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, avec 1 abstention (M.HUBERT) et 35 voix « pour », DECIDE :*

- *d'attribuer une subvention de 123 000,00€ à l'association AFR Chéméré pour l'année 2024 et autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'avenant correspondant à la CPO (document joint)*
- *de verser en janvier 2025 40% du montant de la subvention n-1*
- *de verser en mars 2025 15% du montant de la subvention n-1*
- *de verser début octobre le solde de la subvention 2024 et rappeler que ces crédits seront repris au budget 2025*
- *d'attribuer une subvention complémentaire 2024 d'un montant de 12 900,00 € à l'association Les P'tites Fripouilles et autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'avenant correspondant à la CPO (document joint)*
- *de verser la subvention complémentaire après signature de cet avenant rappeler que cette somme complémentaire sera reprise au budget 2025*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièces jointes :  
Conventions

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-12-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-427 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

**Rapporteur : Monsieur Jacky DROUET – Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets »**

Conformément à l'article L2224-5 du CGCT, le Président de l'EPCI a l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés destiné notamment à l'information des usagers.

**FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023 :**

- Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie avec un système de carte pour chaque foyer.
- Nouveau contrat de concession pour l'exploitation de l'Eco-centre avec programme de modernisation de l'usine.
- Mise en place du Tri Hors-Foyer avec le remplacement des corbeilles de propretés par des caches conteneurs avec Tri (Ordures Ménagères, Emballages et Verre).
- Dotation de petites colonnes, dénommées « Lolly » pour les mairies et les écoles afin de collecter leurs papiers.
- Poursuite du déploiement du compostage sur le territoire.

## LES DÉCHÈTERIES - Chiffres clés

- En 2023, Pornic agglomération Pays de Retz compte sept déchèteries intercommunales
- 496 942 passages ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites (-7% par rapport à 2022).
- 42 887 tonnes de déchets ont été collectées en 2023 sur les déchèteries, soit +3,6% par rapport à 2022.
- 520 kg/hab/an (+2%/2022)

Il est à noter une progression des tonnages de plastiques rigides et polystyrènes collectés sur la Génrière 2 et Pont Béranger 2 ainsi qu'une baisse significative du tout-venant non valorisable (-13%), indiquant une bonne implication des usagers aux nouveaux gestes de tri.

Les tonnages de Déchets électriques et électroniques ont également bénéficié d'une hausse significative (+15%/2022).

Les tonnages de gravats restent très élevés (14 500 tonnes).

La production de déchets verts continue d'augmenter (14 970 tonnes) (+14%/2022).

## LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères collectées sur l'agglomération sont traitées au sein de l'Eco Centre de Sainte-Anne à Chaumes-en-Retz.

L'année 2023 a été une année particulière en raison d'indisponibilité de l'usine de tri compostage de septembre à décembre, période de réalisation des travaux de modernisation des installations prévus au contrat de concession et des travaux d'adaptation de la chaîne de tri pour permettre l'envoi des refus primaires en filière de préparation de combustible solide de récupération (CSR).

Pendant la période d'indisponibilité, l'enfouissement des OM dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du site, sans prétraitement préalable sur l'usine, a été autorisé par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023.

23 539,97 tonnes d'ordures ménagères (contre 28 386,07 tonnes en 2022) et 5088,04 tonnes de déchets verts broyés (contre 6536,27 tonnes en 2022) ont été réceptionnées sur l'Eco Centre en 2023

L'Eco Centre a permis en 2023 la production de 5 143,48 tonnes de compost normé NFU 44051.

16 382,57 tonnes de refus de tri compostage et d'OM ont été stockées sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Eco Centre en 2023.

## LA PREVENTION DES DECHETS

La Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDPMA) de l'agglomération a été approuvé par le conseil communautaire le 05 décembre 2019.

Le plan comprend :

- ❖ Quatre axes thématiques :
  1. Réduire les biodéchets à la source et mieux les trier pour mieux valoriser
  2. Favoriser la consommation
  3. Inciter les entreprises à s'insérer dans une démarche d'économie circulaire
  4. Sensibiliser les populations de passage (résidence secondaire, tourisme)

Les principales actions menées en matière de réduction des déchets en 2023 sont les suivantes :

- Soutien au compostage individuel : 414 aides à l'achat d'un composteur et 299 composteurs livrés aux nouvelles constructions individuelles soit 713 composteurs installés en 2023 (objectif du PLDPMA de 636 unités/an atteint)
- Soutien au compostage de quartier : 7 sites en service en 2023, 5 nouveaux sites en cours de déploiement, 16 demandes supplémentaires reçues.
- Espaces réemploi sur les 2 grandes déchèteries

- Ateliers recycler ses déchets du jardin
- Opérations de broyage des déchets végétaux
- Ateliers l'art d'accommoder les restes
- Visites de la ressourcerie « le Réservoir » proposés aux écoles

### LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Beaucoup d'animations visant à sensibiliser les habitants sur leur production de déchets et à améliorer le geste de tri ont été réalisées en 2023 (animations scolaires, visites scolaires des équipements (eco centre, centre de tri des emballages, ressourcerie le réservoir), animations grand public et auprès des agents de l'agglo, présence sur les marchés, ...)

Au total au cours de l'année, 159 animations ont été réalisées et 5112 personnes sensibilisées.

### LA COLLECTE ET LE TRI - Chiffres clés

- 23 074,05 tonnes de déchets ménagers (hors déchèteries) collectées contre 23402,88 tonnes en 2022, soit – 1,4 % (OM, verre, papiers, emballages recyclables).
- 171,56 kg/hab/an en 2023 contre 179,98 kg/hab/an en 2022 pour les ordures ménagères, soit - 4,7 %.
- La production de collecte sélective en 2023 est de 37,3 kg/hab/ an pour les emballages (+2,6 %/2022), 54,75 kg/hab/an pour les verres (-4,5%/2022), 12,72 kg/hab/an pour les papiers (-11,5%/2022)

### DEVENIR DES DECHETS ET TAUX DE VALORISATION

- 20 % des déchets collectés sur le territoire ont été recyclés (valorisation matière)
- 29 % ont été compostés et sont retournés au sol (valorisation organique)
- 6% ont été valorisés de manière énergétique
- 23% ont été enfouis en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux)

### COUT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

#### Montant des principaux contrats de prestations de service et de concession

- Montant du marché de collecte et du tri : 4 285 458 € (+7.9% % par rapport à 2022)
- Montant du marché d'exploitation des déchèteries (recettes déduites ferrailles et batteries) : 3 784 129 € (+7,8% par rapport à 2022)
- Montant du contrat de concession pour le traitement des OMR sur l'éco centre : 1 833 466 € (+ 115 % par rapport au marché de prestations pour l'exploitation de l'Eco centre en 2022, mais + 68% à prestations égales (le contrat de DSP intègre des prestations précédemment prises en charge en direct par l'agglo)).

#### Cout aidé par habitant en 2023 :

- Collecte des OM (porte à porte et apport volontaire) : 27,8 €/hab (+1,2%/2022)
- Collecte des emballages, du verre et des papiers (porte à porte et apport volontaire) : 13,20 €/hab (+10,5%/2022)
- Traitement des ordures ménagères : 45,50 €/hab (+ 27,9%)
- Collecte et traitement des déchets en déchèterie : 58,10 €/hab (+5,7%)

- Divers : 8,90€/hab (-2,5%)

Soit coût aidé total par habitant en 2023 : 153,50 € (+ 10,3%/2022)

- Vu l'article L2224-5 du CGCT,
- La Commission « Gestion des déchets » du 30 mai 2024, la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 juin 2024 et le bureau communautaire du 4 juillet 2024 ont pris acte du rapport,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE :*

- *de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, qui sera transmis au Préfet et aux communes pour mise à disposition du public*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièces jointes :

*Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*

*Rapport annuel 2023 d'exploitation du TMB et de l'ISDND*

*Infographie de synthèse du rapport annuel 2023*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-11-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-428 : Composition de la commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

**Rapporteur : Monsieur Jacky DROUET – Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets »**

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Pornic Agglo Pays de Retz, est associé à la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire puisqu'il intègre le plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le programme d'actions du PLPDMA contribue à atteindre les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) notamment :

- diminution de 15 % des déchets ménagers et assimilés en 2031 par rapport à 2010
- stabilisation des déchets d'activités économiques non dangereux non inertes produits en 2031 par rapport à 2015

La procédure réglementaire prévoit la constitution par la collectivité d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du programme. La collectivité en fixe la composition, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat.



Le Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 a délibéré pour acter la composition et nommer les représentants au sein de la commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Suite à la démission de M. THERY, il est proposé son remplacement ainsi qu'une ouverture à d'autres membre de la commission prévention et gestion des déchets. Le CPIE Logne et Grand Lieu, partenaire de Pornic agglo sur le développement du compostage collectif sur le territoire est également proposé.

De ce fait, la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est désormais fixée comme suit :

- Président de la CCES – Proposition : M. Jacky DROUET
- Quatre membres de la commission Prévention et gestion des déchets - Propositions :
  - M. Jacques RIPOCHE
  - Mme DIERICX
  - Mme FRIESS
  - Mme COUILLEAU
- Un animateur du PLPDMA
- Un représentant de l'ADEME
- Un représentant du Conseil régional (réfèrent du Plan Régional de Gestion des Déchets)
- Un représentant du Réservoir (entreprise de l'économie sociale et solidaire)
- Un représentant du CPIE Logne et Grand Lieu
- Un représentant du service développement économique de Pornic Agglo Pays de Retz
- Le chargé de mission Agriculture de Pornic Agglo Pays de Retz
- Un membre du Conseil de Développement de Pornic Agglo Pays de Retz

Le secrétariat de la CCES sera assuré par la Direction Prévention et gestion des déchets.

Cette liste n'est pas limitative, Pornic agglo se réserve le droit d'inviter tout intervenant extérieur qui œuvre dans le domaine de la prévention des déchets et participe à la diminution des déchets ménagers et assimilés sur le territoire.

- VU le Code de l'environnement et notamment l'article L541-15-1 relatif au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- VU la délibération n°2020-245 relative à la composition de la commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),
- VU l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets » du 14 mars 2024 et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de modifier la composition et la liste des représentants au sein de la CCES du PLPDMA comme proposé ci-dessus*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-10-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-429 : Modification dans la désignation des représentants au comité dans le cadre de la convention de co financement et gestion de l'« Eco Centre » de Ste Anne**

**Rapporteur : Monsieur Jacky DROUET – Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets »**

Lors de ses séances du 23 juillet 2020 et 30 novembre 2023, le conseil communautaire a désigné les représentants dans le cadre de la convention de co financement et gestion de l'« Eco Centre » de Ste Anne avec la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Il est proposé d'apporter une nouvelle modification et désigner M. Gérard ALLAIN en remplacement de Mme HUGUES.

- VU les délibérations n°2020-243 et n°2023-486 relatives à la modification dans la désignation des représentants au comité dans le cadre de la convention de co financement et gestion de l'« Eco Centre » de Ste Anne,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver cette modification dans les représentants la Communauté d'Agglomération :*
  - *M. Jacky DROUET*
  - *M. Jacques RIPOCHE*
  - *M. Gérard ALLAIN*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-9-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-430 : Création d'une Société par Actions Simplifiées Territoriale dédiée à la production d'énergie renouvelable**

**Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE – Conseiller délégué en charge du développement durable**

Le PCAET adopté en décembre 2019 ambitionne le développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz. L'objectif d'atteindre 42 % de la consommation énergétique du territoire grâce aux énergies renouvelables en 2030.

Depuis 2015, la Loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte permet aux collectivités « d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter » des installations de production d'Énergie Renouvelable sur leur territoire. La collectivité peut s'impliquer à différents degrés dans un projet, d'une implication minimale à une maîtrise totale, via différents véhicules juridiques.

Pornic agglo Pays de Retz souhaite être actrice de cette production d'énergie renouvelable et s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement de projets grâce à son patrimoine foncier et immobilier.

C'est dans ce contexte que l'agglomération souhaite engager la création d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) « territoriale » pour la mise en œuvre de projets dédiés à la production et à la revente d'énergie renouvelable sur le territoire.

Dédiée à l'investissement dans les projets de production d'EnR, une SAS territoriale a pour objet :

- la prise de participation directe dans des projets d'EnR ou dans des sociétés constituées pour porter un ou des projets d'EnR sur Pornic agglo Pays de Retz (SAS projet),
- l'animation des sociétés auxquelles elle est intéressée : mandats de gestion, administration et direction,
- la fourniture de services et l'assistance à ses filiales,
- le développement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'EnR, et la valorisation de l'énergie produite,
- la promotion des EnR et des économies d'énergie,
- toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

La SAS territoriale permet de conjuguer financements publics et privés et peut porter des projets ou soutenir des sociétés de projet locales. L'investissement dans les projets est recouvré ensuite sous forme de dividendes à hauteur de l'engagement de chacun des partenaires. La SAS territoriale est régie par des statuts qui définissent les rôles de chacun, la prise de participation au capital de la SAS, la gouvernance de la société de projet, les moyens mobilisés par chaque structure.

Il est donc proposé de créer une SAS territoriale dédiée aux énergies renouvelables associant Pornic agglo Pays de Retz et la Société d'Economie Mixte du syndicat départemental d'énergie, la SEM EnR 44.

Créée en mai 2018, EnR44 est une Société d'Economie Mixte (SEM), créée à l'initiative du Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (Territoire d'énergie Loire-Atlantique).

La SEM EnR44 (anciennement SYDELA ENERGIE 44), a pour vocation d'accompagner, de développer et d'exploiter des projets dédiés à la production et à la revente d'énergies renouvelables sur le territoire de la Loire-Atlantique, avec et pour les collectivités.

L'objectif étant d'accompagner et de permettre aux collectivités d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un partenaire de confiance, administré par des élus locaux.

La SAS territoriale fera l'objet d'apports en capital de 50 % Pornic agglo Pays de Retz et 50 % SEM EnR 44. Le capital social de départ est fixé à 200 actions de 100 € soit 20 000 €, soit pour Pornic agglo Pays de Retz une participation à hauteur de 100 actions soit 10 000 €.

Les moyens humains de la SAS territoriale seront apportés par les deux partenaires dans le cadre de conventions réglementées de partenariat. Un pacte d'associés définit les relations entre les associés de la SAS, en parallèle aux statuts.

La SAS se nommera « Pornic agglo Pays de Retz Energie ».

A l'issue de cette création de SAS Territoriale plusieurs projets ou pistes de réflexion sont envisagées :

- Développement d'une centrale solaire sur l'ancien site du CET de l'Aiguillon située à Saint Michel Chef Chef, fermé depuis 2009, et dont Pornic agglo est propriétaire,
- Des ombrières photovoltaïques
- Etude de potentiel en méthanisation sur l'usine de l'Eco Centre de Sainte Anne à Chaumes en Retz propriété de l'agglomération,
- ...

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la création de la SAS Territoriale dédiée à la production d'énergie renouvelable « Pornic agglo Pays de Retz Energie »*
- *d'approuver les statuts de la SAS Territoriale « Pornic agglo Pays de Retz Energie » tels que présentés en annexe,*
- *d'approuver la prise de participation de Pornic agglo Pays de Retz dans le capital de la SAS Territoriale « Pornic agglo Pays de Retz Energie » à hauteur de 50% des parts et de 10 000€ de participation au capital social de cette SAS,*
- *d'autoriser le Président à signer les statuts de la SAS territoriale « Pornic agglo Pays de Retz Energie » et tout document nécessaire à sa création*
- *d'autoriser le Président à signer tout autre document permettant le bon fonctionnement de la SAS Territoriale « Pornic agglo Pays de Retz Energie »*
- *d'autoriser le Président à souscrire et libérer un premier versement en numéraire de 10 000 € correspondant à 100 actions dans le cadre de cette prise de participation,*
- *d'autoriser que Mme Pascale BRIAND soit désignée Présidente de la SAS territoriale « Pornic agglo Pays de Retz Energie »,*
- *d'accepter que Pornic agglo Pays de Retz soit représentée au comité stratégique de la SAS « Pornic agglo Pays de Retz Energie » par un élu : Monsieur Jacques RIPOCHE*

La Présidente,

Pascale BRIAND

Pièces jointes :

Statuts

Pacte d'associés

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-8-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-431 : Engagement de l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

**Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE – Conseiller délégué en charge du développement durable**

Pornic agglo Pays de Retz a approuvé son premier Plan Climat Air Energie Territorial en 2019 pour une durée de 6 ans, ce document réglementaire prend donc fin en décembre 2025. Aussi, afin de préparer l'élaboration du nouveau PCAET, l'agglomération se donne un an pour travailler sa prochaine feuille de route climat. Ce travail s'engagera début 2025.

**I. Cadre législatif et réglementaire**

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte instaure la mise en place des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) définis à l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Ils doivent être élaborés tous les 6 ans par les établissements Publics de coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants. Ce document cadre de la politique énergétique et climatique correspond à un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Les PCAET sont des outils d'animation de territoire définissant des objectifs stratégiques et opérationnels afin :

- d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter,
- de développer les énergies renouvelables
- de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Ils intègrent également les enjeux de qualité de l'air.

## **II. Modalité de la révision du PCAET**

Selon l'article R.229-51 du code de l'environnement, un PCAET révisé doit contenir :

- une stratégie territoriale
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les objectifs stratégiques et opérationnels qui seront définis dans le PCAET devront porter à minima sur les domaines suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire,
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale,
- Production et consommation des énergies renouvelables,
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et leur concentration,
- Adaptation au changement climatique.

Un Plan Climat Air Energie Territorial doit intégrer trois volets : atténuation, adaptation, qualité de l'air.

Le PCAET doit être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) et le Plan de Protection de l'Atmosphère. Il doit également prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le SCOT est actuellement en cours de révision pour une adoption envisagée en 2026. Aussi, le prochain PCAET prendra en compte les réflexions engagées par le Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et les travaux menés avec les services de l'agglomération dans le cadre de ce futur document d'aménagement du territoire.

## **III. Articulation avec la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (ex Cit'ergie)**

Pornic agglo Pays de Retz a été labellisée Territoire Engagée transition Ecologique « Climat Air Energie » 2 étoiles en mars 2022. Cette labellisation doit être renouvelée tous les 4 ans, soit au cours de l'année 2026. Le renouvellement de la labellisation suppose une phase d'état des lieux et d'actualisation du plan d'action du label. Afin de mettre en cohérence nos différentes démarches et de d'apporter de l'efficience, le travail d'état des lieux sera engagé en même temps que la révision du PCAET.

## **IV. Méthodologie retenue pour la réalisation du PCAET**

### **• Organisation générale et gouvernance**

Plusieurs instances de pilotage se réuniront tout au long du processus d'élaboration du PCAET, et notamment :

- Un comité technique (COTECH) composé des directions l'agglomération, des DGS des communes et des représentants du PETR. Selon les besoins, ce comité pourra également intégrer d'autres acteurs ressources, notamment des partenaires institutionnels (services de l'Etat, de la Région, du Département, etc.)
- Le COPIL Développement Durable composé des élus référents des communes, et qui se réunira, pour avis, avant chaque comité de pilotage



- Un comité de pilotage (COPIL) PCAET qui pourra être le Bureau communautaire ou le Conseil des Maires élargi aux Vice-Présidents

- **Organisation d'ateliers de travail et concertation**

Pendant l'élaboration du PCAET y compris pour la définition des objectifs stratégiques et l'élaboration du plan d'action ; des ateliers de travail participatifs seront mis en place afin d'associer : élus, agents, membres du Conseil de Développement, socioprofessionnels et habitants du territoire.

Afin d'accompagner l'agglomération dans l'élaboration du PCAET, l'assistance technique d'un bureau d'étude sera également sollicitée tout au long de la démarche.

## **I. Eléments particuliers de procédure**

- **Lancement de l'élaboration du PCAET**

Comme le prévoit l'article R229-53 du Code de l'Environnement, le préfet, le préfet de région, le président du conseil départemental et le président du conseil régional sont informés de l'engagement de la démarche de révision du PCAET tout comme les maires des communes concernées, le président de l'autorité ayant réalisé le schéma de cohérence territoriale, les présidents des organismes consulaires compétents sur son territoire ainsi que les gestionnaires de réseaux d'énergie présents sur son territoire

Dans les deux mois à compter de cette notification, le préfet de région et le président du conseil régional transmettent à la collectivité ou l'établissement public les informations qu'ils estiment utiles à cette élaboration dans un porter-à-connaissance.

- **Evaluation environnementale**

Le PCAET est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-17 I-10 et R 122-20 du code de l'environnement). Cela doit se traduire par une démarche visant, au fil de l'élaboration du plan, à anticiper et réduire les impacts potentiels négatifs sur l'environnement et maximiser les effets positifs. Cette démarche fait l'objet d'un rapport qui est soumis, ainsi que le projet de PCAET, à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), compétente pour fournir un avis portant sur la qualité du rapport et le degré de prise en compte de l'environnement.

- **Participation du public**

Les projets de PCAET, exemptés d'enquête publique, sont néanmoins soumis à une participation du public par voie électronique dont les modalités sont décrites par l'article L123-19 du code de l'environnement.

- **Avis et approbation**

Le projet de plan est soumis pour avis au préfet de région et au président du conseil régional. Ces avis sont réputés favorables s'ils n'ont pas été notifiés par écrit dans un délai de deux mois (article R. 229-54 du code de l'environnement) Ensuite, le projet, modifié le cas échéant, est soumis pour adoption à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public (article R. 229-55 du code de l'environnement). Lorsqu'il a été adopté, le plan est mis à disposition du public via une plateforme informatique hébergée à l'adresse suivante : <http://www.territoires-climat.ademe.fr>

- **Calendrier prévisionnel**

L'objectif est de disposer d'un PCAET arrêté fin 2025, la phase d'élaboration du projet de PCAET se déroulera de la manière suivante :

- janv-mars 2025 : élaboration du diagnostic climat du territoire
- avril-juin 2025 : définition de la stratégie
- sept-nov 2025 : élaboration du programme d'actions

Au terme de cette phase d'élaboration, le projet de PCAET devra être arrêté par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération (fin 2025). Il sera ensuite soumis, pour avis, aux personnes publiques associées puis, fera l'objet d'une consultation publique, dans les conditions prévues par le Code de l'environnement, avant son approbation définitive par le Conseil communautaire.

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver le lancement de la procédure d'élaboration du nouveau PCAET*
- *d'approuver les objectifs et les modalités de concertation de la démarche comme précisé ci-dessus*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet, et Madame la Présidente du Conseil Régional afin que ceux-ci communiquent à la communauté d'agglomération le porter à connaissance*
- *d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier et à solliciter toute subvention qui pourrait être obtenue dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-7-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-432 : Désignation des représentants au syndicat mixte de gestion des ports de Loire-Atlantique**

**Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »**

Le conseil communautaire du 23 juillet 2020 avait désigné ses représentants pour siéger au syndicat mixte de gestion des ports de Loire-Atlantique : M. Jean-Michel BRARD et Mme Claire HUGUES respectivement titulaire et suppléant

Il convient de modifier cette délibération en proposant de désigner

- Titulaire : Mme Claire HUGUES
- Suppléant : Mme Pascale BRIAND

- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de désigner Mme Claire HUGUES et Mme Pascale BRIAND respectivement titulaire et suppléant pour assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du comité syndical du syndicat mixte de gestion des ports de Loire-Atlantique*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-5-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-433 : Approbation des Comptes Rendus à la Collectivité (CRAC) 2023 des ZAC économiques concédées à la SELA**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente – en charge de la commission « Développement économique – Emploi – Agriculture – Tourisme »**

En 2017, dans le cadre du transfert de compétence relatif aux zones d'activités économiques, la communauté d'agglomération s'est substituée aux communes disposant d'un contrat de concession pour les zones d'activités aménagées par Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA), devenant ainsi le concédant.

En 2023, cinq zones étaient sous concession SELA, les opérations concernées sont :

- La ZAC du Pré Boismain à La Bernerie-en-Retz
- la ZAC de la Blavetière à Pornic
- la ZAC de la Chaussée à Pornic
- la ZAC de l'Europe à Pornic
- la ZAC du Val Saint Martin à Pornic

Chaque année, pour chacune de ces zones, le responsable de l'opération d'aménagement établit le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC). Ce rapport, annuel et obligatoire, est destiné à

informer la collectivité locale concédante de l'ensemble des réalisations de l'année : réalisation des études, des acquisitions et cessions foncières, des travaux d'aménagement, de la commercialisation de la ZAC).

Ce rapport comporte notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités objet du contrat : état des réalisations en recettes et dépenses, estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, résultat final prévisionnel,
- le plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et cessions de l'exercice, un état des avances et subventions à l'opération.

Au-delà d'être une pièce comptable entre la collectivité et l'aménageur, il constitue le rapport d'activités des zones sous concession et fournit une vue sur l'évolution future des opérations.

Les rapports détaillés des CRAC de chacune des 5 zones sont présentés en annexe.

- VU l'avis favorable de la commission Développement économique du 20 juin 2024 et du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- d'approuver les rapports d'activités présentés par LAD SELA
- d'approuver les bilans révisés pour les cinq ZAC présentées ci-dessus
- d'autoriser à procéder, autant que de besoin, aux opérations financières liées à ces bilans révisés

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :

CRAC 2023 – Zac du Pré Boismain à la Bernerie en Retz

CRAC 2023 – Zac de l'Europe à Pornic

CRAC 2023 – Zac de la Chaussée à Pornic

CRAC 2023 – Zac du Val Saint Martin à Pornic

CRAC 2023 – Zac de la Blavetière à Pornic

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-4-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-434 : Désignation des représentants à SPL Loire Atlantique Développement**

**Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente – en charge de la commission « Développement économique – Emploi – Agriculture – Tourisme »**

Le conseil communautaire du 23 juillet 2020 avait désigné M. Jean-Michel BRARD pour assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération au sein de l'assemblée spéciale et l'assemblée générale de la SPL Loire Atlantique Développement

Il convient de modifier cette délibération en proposant de désigner Mme Pascale BRIAND.

- Le bureau communautaire du 12 septembre 2024 a pris acte.

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *de désigner Madame Pascale BRIAND pour assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération au sein de l'assemblée spéciale et l'assemblée générale de la SPL Loire Atlantique Développement*
- *d'autoriser Madame Pascale BRIAND à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par l'assemblée spéciale, par le conseil d'administration ou par son Président*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-6-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Mauricette HELLO, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Nadège PLACE, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM.

**Excusés** : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Luc NORMAND, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, M. Rémy ROHRBACH, Mme Virginie ROTHAIS.

**Absents** : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

**Pouvoirs** : Mme Joëlle BERTRAND à Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Patrick PRIN à Mme Claire HUGUES, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN.

**Suppléances** : M. Luc NORMAND suppléé par Mme Mauricette HELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle RONDINEAU.

Conseillers en exercice : 41 - Quorum : 21 - En service : 31 - Pouvoirs : 5 - Votants : 36

**2024-435 : Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Madame Claire HUGUES – Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines**

**Service Emplois et Compétences :**

Compte tenu de la nécessité de continuer à structurer le service pour répondre au mieux aux besoins des agents et de la direction, il y a lieu de créer le poste suivant :

- ✓ Un poste **de rédacteur territorial** (B) à temps complet – chargé de formation et de développement des compétences

*En application des articles L332-8 et L332-14 du code général de la fonction publique, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024, chapitre 012.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU le tableau des effectifs,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 12 septembre 2024 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'autoriser la création du poste ci-dessus mentionné,*
- *d'approuver la modification du tableau des effectifs en conséquence*

La Présidente,  
Pascale BRIAND

Pièce jointe :  
*Tableau des effectifs*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240928-3-DE

Réception par le Sous-Préfet : 28-09-2024

Acte mis en ligne le 30-09-2024

Publication le : 28-09-2024

La Présidente,

Pascale BRIAND